

Conseil communale du 22.09.2025

Question orale de Monsieur Jean-Sébastien Lemaire - Une politique dissuasive pour les véhicules de type Pick-Up

Depuis quelques semaines, je constate dans nos rues de plus en plus de véhicule type Pick-Up. Ceci m'interpelle énormément puisque ce type de véhicule a une utilité plus que discutable dans une commune urbaine comme la nôtre, alors que des alternatives existent.

De plus, les Pick-Up posent d'énorme problèmes :

- Environnementaux d'abord : un pick-up consomme en moyenne 10 à 12 litres/100 km en moyenne, soit quasiment le double d'une citadine. Cela équivaut à environ 250 à 300 g de CO₂/km, alors que l'objectif européen est fixé à 95 g/km. A l'heure où nous devons fournir des efforts sur nos émissions de gaz à effet de serre, cela pose question.
- De sécurité routière ensuite : Des études montrent qu'un choc avec ce type de véhicule est deux fois plus dangereux pour un piéton ou un cycliste qu'avec une voiture légère. Dans une commune dense comme Etterbeek, c'est un risque qui ne peut-être qu'accru.
- De santé enfin : La surconsommation se traduit par davantage de rejets polluants et une dégradation de la qualité de l'air, avec des conséquences directes sur les maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Sur base de ce constat je me pose quelques questions que j'aimerais vous soumettre :

1*Serait-il possible d'augmenter la carte riveraine au prix d'un 2^e véhicule dans le ménage (126€) voire plus, pour les propriétaires de Pick-Up ?

2*Le Collège a-t-il plus largement prévu des mécanismes pour dissuader les etterbeekois et etterbeekoise de posséder ce type de véhicule ?

Je vous remercie.

Conseil communal du 22.09.2025

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je vous remercie. Oui, je pense que votre souci est justifié. Peut-être pas nécessairement pour les Pick-Up, parce qu'il y a d'autres monstres que des Pick-up. Je veux dire par là que vous avez des véhicules Dodge, notamment, qui sont des véhicules avec des doubles roues à l'arrière, élargies, qui ne peuvent même pas se parquer sur des places normales de parking et qui se parquent, ou sur la voirie, ou sur les trottoirs, avec des moteurs assez monstrueux. C'est notamment des Pick-Up, mais c'est aussi des camionnettes hors dimensions et ce sont ces 4x4 que j'estime monstrueux. Donc à mon avis, il faut élargir la problématique.

On va mettre ça au collège pour demander au service Stationnement et redevance de s'inspirer de ce qui se passe éventuellement ailleurs, parce qu'on n'estime pas qu'il soit favorable de permettre à ce type de véhicules de fréquenter nos rues, ni de stationner dans nos rues.

En tout cas, on est on y est favorable avec une motivation adéquate et une définition du type de véhicule. Il faut être bien sûr cohérent en élargissant et en définissant sans doute la puissance, le volume, le poids, l'empattement au sol. On va revenir avec cela pour faire en sorte qu'on se dote d'un arsenal complémentaire.

Monsieur Lemaire :

Merci beaucoup, c'est super

Monsieur le Bourgmestre :

Merci beaucoup à vous et merci pour l'idée.

Monsieur Vanden Boer :

Ik wilde ook het woord nemen om te zeggen dat we dit voorstel uiteraard steunen. Ik zou het college willen voorstellen om de reglementen in Schaarbeek te bekijken, want daar hebben ze een reglement opgesteld dat rekening houdt met de lengte van het voertuig. Alle voertuigen die te groot zijn voor een officiële parkeerplaats (meer dan 5 meter) moeten dus een tweede bewonerskaart betalen.

Mais il n'y a pas que la longueur, la largeur aussi.

Monsieur Vanden Boer :

On peut faire les 2.

Conseil communale du 22.09.2025

Question orale de Madame Ruiz Fabra relative au projet immobilier des anciennes glacières royales (Chaussée de Wavre 1013-1017, Auderghem)

La commune d'Etterbeek a été consultée, en tant que commune limitrophe, au sujet du projet de rénovation et de reconversion des anciennes glacières royales.

Ce projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier mixte comprenant notamment :

- des commerces de détail et de grande surface,
- des équipements d'intérêt collectif et de service public,
- 128 appartements,
- un logement collectif de 226 unités destiné aux étudiants,
- et un parking souterrain de 189 places.

Dans ce cadre, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Quelle est la position que la commune d'Etterbeek entend formuler officiellement dans le cadre de cette consultation ?
2. Quels éléments d'analyse ou de préoccupations – en particulier en matière de circulation, de stationnement, de mobilité, de services collectifs et du cadre de vie des riverains – seront transmis à la commune promotrice et aux autorités régionales ?
3. Comment la commune prévoit-elle de communiquer avec ses habitants afin de les informer de ce projet d'ampleur, et, le cas échéant, de recueillir leurs observations et préoccupations ?



etterbeek.brussels

Conseil communale du 22.09.2025

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Vous devez savoir que je me suis personnellement opposé à ce projet à plusieurs reprises, que ce projet du Bouygues prévoyait 17 étages et ça m'a particulièrement choqué puisque c'est une petite « toute » pour parler bruxellois, d'Auderghem dans Etterbeek.

C'est vraiment ça, c'est une erreur de mesurage ou de limite. Et comme ce n'est pas sur Auderghem, alors on peut évidemment faire n'importe quoi, mettre 17 ou 20 étages, empiler les gens, faire du profit, faire de l'IPP, faire du revenu cadastral, et bien non.

Je me suis opposé à ça pour différents motifs. Le premier motif, c'est que vous savez qu'il y a des services spéciaux importants qui sont situés dans les casernes fédérales juste en face. Et vous pouvez savoir que j'ai pris contact personnellement avec le Ministre de l'Intérieur en indiquant que ça me paraissait extrêmement dangereux de permettre que des tireurs d'élite soient placés hors d'atteinte et puissent faire des choses qu'on ne peut ni imaginer faire, ni laisser faire. Que d'autre part, il y avait une règle urbanistique que vous connaissez, qui est la hauteur sous corniche et le bon aménagement des lieux.

À partir du moment où vous connaissez le boulevard Louis Schmidt qui compte des buildings en moyenne de 7 à 8 étages maximum, si en un coup, vous permettez le doublement et plus que le doublement sur cette ligne d'horizon, ça permet alors à d'autres promoteurs de dire : "je démolis un immeuble et je monte aussi à 17 étages, vous l'avez permis là, donc vous allez le permettre là aussi".

Et donc, c'est aussi pour ce motif que ça a été refusé.

Outre le caractère particulier et historique de ce site avec les glacières, je me suis personnellement aussi opposé, mais sans beaucoup de succès à la région, parce que Choux de Bruxelles a utilisé ce site comme parking, ce qui me paraît abominable. Parking de camions, parking de voitures, parking de camionnettes, y compris à moteur diesel, au-dessus des glacières.

La région a trouvé ça bien, donc on a laissé fonctionner ça. Ce n'était pas sur le territoire etterbeekois sinon, j'aurais pris un arrêté.

C'est vrai que j'ai commencé à parler d'initiative, pourriez-vous peut-être réagir après Monsieur Van Bockstal? Ca pourrait faire profit de ce qui a été répondu. Sorry d'avoir, par enthousiasme excessif, je voulais vous éclairer sur l'historique du dossier que peut-être vous ne connaissez pas autant.

Monsieur Van Bockstal :

Je ne sais pas où il faut commencer maintenant avec l'historique de ce dossier, un dossier, malheureusement, qui traîne déjà quand même depuis presque 15 ans.

Conseil communale du 22.09.2025

Et c'est quelque part aussi, quand on regarde, en sortant d'Etterbeek vers Auderghem, un petit cancer, avec les voitures dont on ne peut pas citer le nom, mais qui sont des nuisances.

Merci pour votre questionnement sur ce dossier actuel. Je dois quand même m'excuser puisque c'est un dossier actuel, sans me tromper dans les dates dont l'enquête court jusqu'au 26.09. C'est donc un peu compliqué de vous répondre, sauf sur l'historique. Le collège ne s'est pas encore prononcé du tout, donc faites bien attention, je m'excuse envers les collègues car je vais dire des choses à ce Conseil dont on n'a pas encore débattu en collège.

Donc, la clôture se fera le 26.09. Je crois que début octobre, on présentera l'analyse qui fait suite aux observations des riverains qu'on respecte quand même, pour écouter ce qu'ils ont à dire. On avait encore une réunion récemment ici, avec le comité de quartier, invité à l'initiative du Bourgmestre et qu'on a informé.

C'est surtout la commune d'Etterbeek qui est active au niveau de l'information, de la distribution et de la communication avec les riverains.

Les premières observations de ce dossier faramineux avec ses 17 étages dont on a obtenu les différentes observations, un dossier revenu déjà 3 fois en concertation avec enquête, avec révision, avec communication, avec des sessions d'informations avec les riverains.

On a l'impression que le dossier tel qu'il est rentré aujourd'hui répond à toutes les observations qui ont été émises et qui ont été disponibles bien sûr dans les dossiers précédents, ce sont des informations assez positives à interpréter, à soumettre au niveau des communications.

Je confirme que la mixité est respectée d'une partie parce que le premier bâtiment avait une emprise énorme. Malheureusement, ça a brûlé, sur le Mess, sur la chaussée de Wavre. Sur les images déjà disponibles, il y a une plus grande ouverture que demandée initialement, qui est créée.

On peut déjà aussi remercier les nouveaux promoteurs. Le terrain a été vendu. Dans l'appréciation du dossier technique, ils ont bien suivi les consignes et les démarches administratives nécessaires pour présenter le dossier.

Voilà ce qu'on peut dire sur le dossier, actuellement, qui nous tient à cœur.

Madame Ruiz Fabra :

Merci pour les réponses, je connais en fait l'histoire du dossier mais je voulais avoir plus d'informations, mais comme vous le disiez, peut-être que c'est encore très tôt parce qu'il est ouvert jusqu'au 26 septembre.

J'ai entendu que vous êtes en contact avec le comité de quartier, l'amitié, qui ont une opinion assez forte, que je partage, pas seulement dans l'histoire et dans le projet qui se sont présentés dans le passé, mais aussi dans le dossier qui est présenté pour le moment.

Conseil communal du 22.09.2025

On parle ici de 128 appartements, 226 chambres d'étudiants, 189 places de parking, c'est-à-dire que pour une partie des etterbeekois, qui sont de ce côté de la commune, c'est une grande densité de population qui viendrait habiter dans le coin, mais aussi plus de trafic, plus de bruit et cetera, manque d'espaces verts...

On voit techniquement que le dossier, tel qu'il est présenté à consultation, dispose de pas mal de choses qui ne sont pas dans les règles, le respect esthétique des bâtiments qui sont tout autour non plus.

J'invite le Collège, pas seulement à entendre le comité de l'amitié, mais aussi à faire une étude d'impact pour tous les voisins, qui sont tout autour, que ça va affecter, les commerces également puisqu'une grande surface devrait venir s'installer aussi, impactant les commerçants de la chaussée de Wavre et de la Chasse qui ont déjà du mal économiquement.

Monsieur le Bourgmestre :

Nous, on est associés, mais par la petite porte, comme commune limitrophe. On n'a pas autant de poids dans l'avis que la commune d'Auderghem.

Je viens encore de demander à Monsieur Van Bockstal d'être présent comme on l'a fait dans le passé, lors de la commission de concertation et que la directrice de l'urbanisme y soit également. Nous on soutient, comme on l'a toujours fait, la position du quartier de l'amitié.

On a réussi quand même à fortement améliorer, à supprimer les parties les plus horribles du projet dans sa version antérieure. Ca ne correspond pas encore à ce qu'on espère, on va pousser dans le même sens. Est-ce qu'on a pris une position au collège à nouveau ? Je n'étais peut-être pas là à ce moment-là, parce que je ne m'en rappelle pas.

Mais on va défendre cette position et tant l'échevin que la directrice seront présents pour ce faire.



Conseil communale du 22.09.2025

Question orale de Madame Athénaïs Cazalis de Fondouce concernant la place du Roi Vainqueur.

J'ai pris connaissance de la décision du Collège de ne pas déplacer le module de jeux de la rue de la Gare sur la place du Roi Vainqueur, qui a fait l'objet d'un avis à la population le mois dernier. Je regrette cette décision.

Je note aussi l'annonce dans cette même communication d'un renforcement de la présence des gardiens de la paix aux heures de sortie scolaire sur la Place du Roi Vainqueur pour rappeler que les jeux de ballon sont interdits sur cette place.

Est-ce que les gardiens de la paix présents sur la Place du Roi Vainqueur porteront aux maîtres-chiens autant d'attention qu'aux enfants pour lutter contre le fléau des déjections canines dans cet espace partagé, où les enfants doivent naviguer en permanence entre les crottes de chien ?

Je précise que la Place du Roi Vainqueur se situe à proximité immédiate de deux écoles et de deux crèches, dont les utilisateurs ne sont pas forcément des riverains de la place. La place est fort fréquentée en fin de journée et s'est imposée comme un point de rendez vous et de loisirs en plein air pour les enfants après les cours, qu'on le veuille ou non.

Les parents et autres usagers des écoles et crèches autour de la place ont-ils été associés à la consultation citoyenne sur le projet de déplacement de la plaine de jeux ?

Je dois donc conclure qu'à la demande de renforcer l'offre disponible pour la petite enfance dans le quartier, le résultat des décisions du collège est celui de la disparition annoncée d'une plaine de jeux et du rappel à l'ordre des enfants présents sur la Place du Roi Vainqueur aux heures de sortie scolaire.

D'où mon interrogation : *quelle place laisse-t-on aux enfants dans notre commune quand ils sont considérés comme une catégorie non prioritaire, ou pire, comme une nuisance ?*

Quel message envoie-t-on aux parents de jeunes enfants sur la capacité de Etterbeek à répondre à leurs besoins les plus simples – celui un espace de récréation extérieur ?

L'interruption du chantier RHOK suite au recours de voisins inquiets auprès du Conseil d'Etat suspend pour quelques mois le projet de réaménagement de cet îlot. Cela ne nous rendra pas les arbres abattus illégalement, mais cela nous donne le temps de réfléchir aux infrastructures dans le quartier, en particulier à destination de la toute petite enfance.

Dans ce contexte, quelles sont les pistes explorées par la commune pour remplacer la petite plaine de jeux de la rue de la Gare dans les meilleures conditions ?

Conseil communale du 22.09.2025

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Tout d'abord, vous n'avez entendu personne sur les bancs du collège dire que les enfants sont une nuisance. Je vous rappelle quand même que nous sommes « Number 1 » en terme d'encadrement de la petite enfance, qu'on a créé à notre initiative et à la mienne, la plus grande crèche de Communauté française globalement, qu'on a créé encore d'autres crèches complémentaires, qu'on a financé la crèche qui se trouve ici derrière qui va bientôt s'ouvrir, la crèche Sainte Geneviève, avec le bon communal, qu'on a créé encore une autre crèche sur l'avenue d'Auderghem et qu'on n'arrête pas de développer les infrastructures pour les enfants et les enfants petits.

Est-ce qu'on sait où on va déménager cette aire de jeux ? Alors à ce stade-ci plusieurs pistes sont explorées. Tout d'abord, je ne pense pas qu'on ait consulté les crèches ou les écoles avoisinantes. Je pense qu'on a consulté par un toutes-boîtes en donnant priorité à ceux qui vivent autour de la place et donc on a entendu ce que vous disiez, mais je suis assez certain qu'on n'a pas associé les usagers des infrastructures voisines.

Alors les pistes qui sont explorées, c'est une installation en lieu et place du bac à sable de la place Van Meyel qui n'est pas quand même très loin de là. Sur le site du parc ING, on est en train de négocier une convention avec l'ambassade des États-Unis, c'est également une possibilité. Et la place du Rinsdelle qui a été rénovée récemment très bellement, comme vous le savez.

Selon les services, il n'y a pas d'urgence parce que le module est toujours exploité à la rue de la Gare et le service estimait que la place du Roi Vainqueur était le meilleur endroit. C'est un endroit qui a fait l'objet d'une levée de boucliers très forte de l'ensemble des usagers de la place, en termes de quartier et d'habitants. Alors bon, on essaye toujours en termes de participation de respecter l'avis de des personnes et donc c'est ce que le collège a fait, sinon ça ne sert à rien de demander l'avis des citoyens.

Le collège avait prévu, lors de la création de l'aire de jeux et la rédaction de la Convention, tant le démontage et le remontage en cas de dénonciation par le Go Onderwijs, à charge du Go -Onderwijs.

Le Go Onderwijs, par un courrier du 25 juin, a confirmé son intention de respecter les termes de la Convention en prenant à sa charge le démontage et le remontage à l'endroit que le Collège choisira. Donc ça a été quand même un gros combat, mais on a gagné ce combat.

Dans ce courrier, le Go Onderwijs rappelle son attachement et sa volonté de collaborer avec la commune pour développer une infrastructure ludique à l'intention des jeunes enfants sur son site de la rue Tombeur et une accessibilité selon les horaires d'ouverture.

Alors, j'entends ce que vous dites par rapport à une aire de jeux pour des enfants jusqu'à 36 mois. Le problème, c'est qu'entre ce qui est permis et ce qui se fait, il y a souvent une marge extraordinaire. Et je me souviens que lorsqu'on a créé il y a une vingtaine d'années sur le Square Léopoldville - c'est un exemple que j'ai déjà cité - 3 aires de jeux destinées l'une, aux enfants en bas âge l'autre, aux jeunes enfants et la 3^{ème} aire de jeux, aux adolescents avec en plus une aire de repos destinée aux personnes âgées, ça a été l'horreur immédiate. Parce que rien n'a été respecté, parce que tout s'est mélangé de tous les côtés, qu'il y a eu une suroccupation de la place.

Conseil communale du 22.09.2025

Et c'est à cet endroit-là, spécifiquement, vu le mécontentement général des habitants autour, que 2 élus de l'extrême droite ont été élus, spécifiquement dans ce quartier. Par la suite, ils n'ont pas été réélus, c'est fort bien. Mais il y a eu un lien de cause à effet immédiat entre cette structure et leur élection.

Je dis ça simplement parce que donc ce sont des choses qui sont complexes à gérer et que ce n'est pas parce que on crée un espace réservé aux plus petits que nécessairement c'est des plus petits qui vont en bénéficier. Vous pouvez avoir des enfants beaucoup plus grands qui piratent le lieu et ce n'est pas simple à gérer ni à éviter.

Sur la place du Rinsdelle, le ranch et le clos Ponthier jardin du Delhaize, les aires de jour ont été prévus suite à l'aval de la population dans le cadre participatif.

Pas toujours avec sa facilité. Je me rappelle des voisines immédiates de du ranch qui s'opposaient fortement à l'aire de jeux que nous avons installée mais nous avons tenu bon parce que l'intérêt général le commandait.

Et au cours des 3 dernières législatures, l'offre d'aires de jeux dans l'espace public a été multipliée par 5, d'autres infrastructures ont été rénovées, remplacées ou agrandies, et l'ensemble des écoles communales ont fait aussi l'objet d'installation de modules de jeux, un investissement de plus de 800 000€ ayant été ainsi sur fonds communaux mis à disposition.

J'ai demandé l'avis des services de prévention qui nous indiquent aussi qu'ils ont évidemment un rôle qui correspond à rester attentif aux besoins de l'ensemble des citoyens au quotidien mais que ce n'est donc pas, comme je vous le disais, facile de gérer les prétentions contradictoires des personnes âgées, des petits enfants, des enfants d'âge moyen et des adolescents.

Vous savez par ailleurs qu'on est en train de reconstruire avec la participation des logements sociaux, des lieux pour les adolescents dans le quartier de là où habite Monsieur Madrane donc, et c'est important de réussir, aux alentours aussi du parc de Fontenay où là aussi une structure va être créée.

Le service indique qu'il faut évidemment essayer de faire tout le monde tout en respectant les règles en vigueur, éviter les accidents, les bonnes pratiques et la quiétude aussi des riverains lorsque on est en période de beau temps et de forte affluence. Éviter les comportements perturbateurs, éviter les accidents liés au fait que dans une aire de jeux pour petits enfants, vous avez des grands qui montent sur la balançoire et qui peuvent alors même créer des conséquences très graves pour un petit qui passe à ce moment-là juste devant la balançoire, responsabilité évidemment du service et de la commune à cet égard.

Des patrouilles sont organisées quotidiennement sur le site du Roi Vainqueur. C'est un lieu qui reste emblématique, attention portée par les autorités à l'enfance, qualité de vie dans les parcs et respect de la convivialité.

Je comprends ce que vous dites avec les crottes de chien, ne faut jamais oublier que c'est pas uniquement les chiens qui abandonnent leurs étrons, c'est surtout les maîtres qui les laissent courir en toute liberté, dans un espace qui n'est pas destiné à ce faire et qu'évidemment, c'est assez complexe à gérer, mais systématiquement, lorsqu'on verbalise un maître-chien qui a laissé courir son chien, il y a des recours, on crie au scandale et c'est scandaleux et cetera, et cetera, mais ça existe.

Conseil communale du 22.09.2025

Collaboration entre les services de prévention, les services de police, les incivilités. Beaucoup de quartiers connaissent et on s'en réjouit, un rajeunissement de la population, ça implique aussi que l'on puisse adapter l'offre.

Donc voilà, la réponse que nous vous faisons est mesurée, parce que malheureusement ce n'est pas blanc ou noir, ce n'est pas simple et compliqué. C'est toujours compliqué mais je pense, j'espère qu'on vous a convaincu que les efforts de la commune en matière de petite enfance sont réels, mais qu'on doit toujours réussir cette cohabitation difficile entre notamment les personnes âgées qui s'installent durablement quand il fait beau sur les bancs autour de la place du Roi Vainqueur, ils ont aussi le droit d'avoir un peu de quiétude et mélanger des espaces différents à des fonctions différentes, comme on devait essayer de le faire à Léopoldville a montré que ce n'est pas simple, mais on va intégrer votre remarque par rapport aux structures d'enfance autour.

Et vous avez vu qu'il y avait des pistes quand même qui étaient à l'étude qui pourraient satisfaire la population concernée.

Je pense avoir fait tout ce que je pouvais pour vous éclairer.

Madame Cazalis de Fondouce :

Si vous me permettez, je relèverai 2 points que vous avez mentionnés. Le premier, c'est qu'au site du ranch, vous mentionnez qu'il y a eu une forte opposition des riverains et que néanmoins l'intérêt général...

Monsieur le Bourgmestre :

Non, il y a eu une opposition forte de quelques riverains jouxtant de manière directe l'aire de jeu dans la partie qui remonte, vers les immeubles. Et quelques personnes habitant les immeubles là s'y sont opposés très farouchement. Cela représentait 6 personnes.

Madame Cazalis de Fondouce :

C'est vrai qu'on peut à échelle comparer la situation avec celle du Roi Vainqueur, où il y a l'intérêt général. Il y a l'intérêt des habitants qui ont été consultés et je note donc que les usagers, donc les principaux intéressés, ceux qui auraient pu dire "C'est super chouette d'avoir une plaine de jeux, on ne demande que ça", n'ont pas été interrogés en fait. Donc il manque une voix dans la consultation et la participation, c'est entendre tout le monde, ce n'est pas seulement entendre les riverains. Donc là-dessus, je permets du coup de mettre une grosse astérisque sur le processus de consultation.

Deuxième chose, sur les pistes que vous avez évoquées, vous parlez de bac à sable de la place Van Meyel, il y a déjà un module de jeux sur la place Van Meyel; du site du parc ING qui se situe juste à côté de la plaine de

Conseil communale du 22.09.2025

jeux de la rue Père de Deken, donc il y a déjà une plaine de jeux à ce niveau-là; Place du Rinsdelle, il y a déjà une plaine de jeux.

Donc si vous regardez la carte d'Etterbeek et que vous marquez toutes les plaines de jeux où nous on a fait l'exercice (il est sur le site internet du groupe Ecolo Groen), vous verrez qu'il y a un trou en fait, entre Thieffry, le quartier Notre-Dame du Sacré Coeur et jusqu'au stade, là il n'y a rien, pas de plaine de jeux et pourtant, c'est un quartier très résidentiel avec beaucoup de familles, beaucoup d'appartements, des familles qui n'ont pas d'accès à des espaces extérieurs, qui fréquentent les écoles du quartier et qui n'ont pas de plaine de jeux, qui sont obligées d'aller au pied des immeubles Log'Iris ou Père de Deken ou à la place du Rinsdelle. Ce n'est pas dans leur quartier immédiat et quand on a un petit de 18 mois qu'il faut faire marcher pendant 5 minutes pour des adultes, 1/4 d'heure pour des enfants ou 20 minutes pour des petits enfants, ça fait une réelle différence.

Donc vraiment, je vous encourage à réfléchir et je suis disponible pour mener cette réflexion avec vous, parce que je connais tous les pavés d'Etterbeek et les infrastructures pour les enfants, ayant passé le COVID avec 3 enfants en bas-âge, vraiment, je les connais toutes les plaines de jeux et leurs avantages et leurs inconvénients.

Donc voilà je suis disponible pour mener une réflexion pour que vraiment on trouve une solution à cette situation, cette plaine de jeux rue de la gare, elle va nous manquer.

Moi, mes enfants sont grands mais je pense à ceux qui arrivent après, parce que nous, on était dépendants de cette plaine de jeux pendant 4 à 5 ans de notre vie. Donc vraiment, je vous demande de réfléchir sérieusement, ce n'est pas une question anodine.

Merci beaucoup.

Monsieur le Bourgmestre :

Oui j'entends bien. Donc, je demande à Monsieur du Bus d'inviter Monsieur Vancompernolle qui est notre grand spécialiste de la sécurité de l'implantation des aires de jeux. Il a lui-même contribué à créer plusieurs aires de jeux, au besoin à vous contacter.

Maintenant, c'est bien de consulter largement. C'est compliqué de savoir ce qu'il faut faire dans ce cadre-là parce qu'évidemment, si on demande l'avis des écoles et des crèches environnantes, on peut imaginer que l'avis sera généralement favorable mais à qui faut-il donner une priorité ?

N'oubliez quand même pas qu'il y a à peu près 1000 personnes qui habitent autour de la place du Roi Vainqueur, il y a aussi des familles là-dedans, il y a un peu toutes sortes de populations.

Historiquement, c'étaient des personnes qui étaient âgées. C'est beaucoup moins le cas maintenant, parce que ce sont des personnes qui sont arrivées pour la plupart après l'indépendance du Congo et toutes ces personnes-là ont disparu pour des motifs qu'on comprend liés à l'âge, et progressivement, les appartements ont été rachetés par des beaucoup plus jeunes et par des familles.

Conseil communal du 22.09.2025

Et donc on ne peut quand même pas faire fi, non plus, d'un avis très majoritairement négatif de l'ensemble de la population qui jouxte immédiatement cette place qui lorsqu'elle avait été rénovée il y a quelques années, avait donc entraîné 250 000€, après concertation, après négociation, après la volonté communale de créer un parking en sous-sol qui avait été rejeté par les riverains qui, par la suite, ont regretté de l'avoir rejeté.

Voilà, mais entretemps le budget était parti et comme on avait mis pour 250 000€ de floraison alternative qui fait la beauté aussi de la place, voilà, on doit un peu concilier tous ces aspects et aussi les deniers publics.

Mais voilà, on poursuit la réflexion.

Merci pour votre intervention.



etterbeek.brussels

Conseil communale du 22.09.2025

Question orale de Monsieur Thibault Deleixhe relative au possible renforcement de la sécurité des usagers cyclistes et piétons aux abords du site du chantier de la place Forte dei Marni.

L'accident mortel survenu ce mercredi 10 septembre à l'angle de la chaussée de Wavre et de l'avenue du Maelbeek nous a tous laissés avec un sentiment de chagrin et de gâchis. Chaque décès survenu sur la route est un décès de trop. Celui-ci est – à titre personnel - particulièrement bouleversant, car il s'agissait d'un ami.

L'ensemble du groupe Ecolo-Groen d'Etterbeek tient à s'associer à la douleur de la famille, des proches, des voisins et riverains, avec une pensée spéciale pour ses deux enfants pour qui pareil départ doit paraître aussi absurde que brutal. De la même façon, le groupe Ecolo-Groen veut avoir une pensée pour le camionneur impliqué dans l'accident dont on imagine aisément qu'il ne s'était pas levé avec l'intention de finir sa journée de cette manière. On conçoit le désarroi et le doute avec lesquels il doit se débattre aujourd'hui et on s'associe à sa peine.

L'objet de cette question n'est évidemment pas de vous amener à nous divulguer les éléments d'une instruction toujours en cours, ni d'anticiper sur ses conclusions.

Nous sommes néanmoins de nombreux cyclistes à employer cet axe traversant du quartier pour nous rendre au travail de façon quasi quotidienne. Or, le constat qu'est venu douloureusement mettre en lumière cet incident est que cette section présente un caractère assez anxiogène. Le relatif encombrement de la chaussée à cette hauteur, dû à la fréquentation de nombreux véhicules et d'autobus, ainsi qu'à l'afflux de trafic provenant des diverses perpendiculaires, s'est trouvé densifié par la présence de camions de chantiers effectuant diverses manœuvres pour accéder à leur site de débarquement. L'étroitesse du passage est par ailleurs rehaussée par le positionnement de barrières de chantier en bordure de chaussée. Or, aucun marquage spécifique avertissant de la présence d'un flux régulier de cyclistes n'y figure. Cela est source d'une certaine confusion et s'avère peu sécurisant pour les usagers faibles pour lesquels les dépassements ou changements de direction des véhicules occasionnent des frôlements malaisants.

Ma question est donc la suivante, au regard de ce terrible accident et du sentiment largement partagé dont je me fais le relais ici, ne serait-il pas bienvenu de prévoir, sans plus tarder et pour la durée du chantier, un marquage au sol qui clarifie les zones d'usage de la chaussée ?

Merci d'avance, Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les échevines et échevins, pour le temps que vous et vos services voudrez bien consacrer à nous éclairer à ce propos.

Avec mes salutations respectueuses,

Conseil communal du 22.09.2025

Réponse en séance :

Monsieur Deleixhe :

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin des travaux, l'accident mortel survenu ce mercredi 10 septembre à l'angle de la chaussée de Wavre et de l'avenue de Maelbeek, nous a laissés avec un lourd sentiment de chagrin, de regret, chaque décès survenu sur la route est de façon évidente un décès de trop.

Je dois vous avouer que celui-ci est, à titre personnel, particulièrement bouleversant puisque Jamin, tel était son prénom, était un ami proche.

Parce qu'il me paraît important de parfois prendre le temps de donner la mesure de l'émotion qu'une perte aussi brutale peut susciter dans nos quartiers, je voulais vous dire quelques mots à son sujet.

Alors si on voulait se faire une représentation du visage d'Etterbeek aujourd'hui, nul doute que Jamin en aurait eu les traits.

Né de parents indiens, en Zambie, il avait grandi en Angleterre dans le commerce de détail de sa famille.

Il avait tiré de l'expérience de son enfance au pied de l'échelle de la société britannique, une leçon qu'il importait de se jouer des codes si l'on voulait s'en affranchir.

Depuis les îles, Jamin rêvait néanmoins d'Europe. À compter de ses études à Oxford, il s'est plongé dans les langues et à force de causeries, de voyages, il était devenu aussi hilarant en anglais qu'en français, en italien ou en allemand.

C'était une débauche de talent qu'il mettait à profit pour enseigner l'anglais aux enfants ukrainiens qui rêvaient à leur tour d'un ailleurs.

Bref, Jamin était à l'image d'une bonne part de notre commune, un citoyen arrivant d'autre part pour se fondre dans le creuset de nos différences, ayant fait de sa curiosité pour autrui et de sa croyance profonde dans le projet européen, le moteur d'une brillante carrière.

L'ensemble du groupe Ecolo Groen tient à s'associer à la douleur de sa famille, des proches, des voisins avec une pensée spéciale pour ses 2 enfants. De la même façon, le groupe Ecolo Groen veut avoir une pensée pour le camionneur impliqué dans l'accident dont on conçoit qu'il ne s'était pas levé en imaginant que sa journée puisse se conclure de cette façon. On imagine le désarroi avec lequel il doit se débattre et on s'associe à sa peine.

L'objet de cette question n'est évidemment pas de vous amener, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, à divulguer les éléments d'une instruction toujours en cours, ni d'anticiper sur ses conclusions, le temps judiciaire doit être respecté.

Nous sommes néanmoins de nombreux cyclistes à employer cet axe traversant du quartier pour nous rendre au travail de façon quasi quotidienne. Or, le constat qu'est venu mettre en lumière cet incident est que cette section présente un caractère assez anxiogène.

Conseil communal du 22.09.2025

Le relatif encombrement de la chaussée, dû à la fréquentation de nombreux véhicules et d'autobus ainsi qu'à l'afflux de trafic provenant des diverses perpendiculaires, s'est trouvé densifié par la présence de camions de chantier effectuant des manœuvres pour accéder, et c'est normal, à leur site de destination.

Enfin, le sentiment d'étroitesse du passage est renforcé par le positionnement de barrières de chantier en bordure de la chaussée. Or, le marquage spécifique avertissant de la présence d'un flux régulier de cyclistes vient à manquer par endroit, notamment sur le versant sud de la chaussée de Wavre, sur la section longeant le square.

Cela est source d'une certaine confusion et s'avère peu sécurisant pour les usagers faibles pour lesquels les dépassements ou les changements de direction des véhicules occasionnent des frôlements qui peuvent désarçonner.

Ma question est donc la suivante, ne serait-il pas bienvenu de prévoir, pour la durée du chantier, un renforcement de la délimitation des zones d'usage de la chaussée ?

Une clarification des aires et des procédures d'accès au chantier pour les engins qui y interviennent ?

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, merci d'avance pour tous les éclairages que vous voudrez bien apporter.

Monsieur le Bourgmestre :

Ce sujet est évidemment exempt de toute polémique. Je dois vous faire part de mon embarras à titre personnel et fonctionnel.

Je ne peux pas concevoir qu'un groupe quel qu'il soit, plutôt qu'un autre, capte une émotion qui serait différente pour les autres membres de cette assemblée. Nous avons chacun, avec nos historiques, nos engagements, été extrêmement frappés par ce drame.

Personnellement, j'en ai été averti sur le champ et malheureusement le drame était consommé, donc la seule chose que j'ai pu faire c'était immédiatement mettre à disposition les assistantes sociales du bureau d'aide aux victimes parce qu'évidemment, on est plongé subitement dans une horreur totale d'un homme qui est écrasé par un camion.

Et il convient d'aller avertir les enfants qui, à l'époque, ne sont pas sur le territoire d'Etterbeek.

Donc la première mission dont je me suis saisie, c'est de demander aux dames, aux assistantes sociales, des aides aux victimes d'accompagner la maman vers les enfants, c'était évidemment terrible.

La 2ème chose, c'est que j'ai été contacté très rapidement par la famille pour qu'une cérémonie privée avec les proches soit organisée au parc Hap. Nous n'étions pas dans les conditions du règlement pour réserver le parc Hap, parce que les délais n'étaient pas respectés. J'ai convoqué un collège d'urgence pour qu'il soit déféré à cette demande et accompagné de l'Echevin de la mobilité, moi-même chargé de la sécurité, nous nous sommes rendus au nom du collège et du Conseil à cette petite cérémonie où les proches étaient présents.

Conseil communal du 22.09.2025

Nous avons fait preuve de beaucoup de réserves, de beaucoup d'humilité et de beaucoup de respect. C'étaient essentiellement des proches de la famille et des fonctionnaires européens, collègues directs de la personne. Je n'ai pas de jugement à porter, je n'en porte pas, mais je ne pense pas que nous soyons, par votre intervention, dans une bonne temporalité.

La cérémonie funèbre a eu lieu vendredi. La cérémonie privée a eu lieu samedi et nous sommes lundi. Je ne pense pas que nous soyons dans une bonne temporalité, dans le respect de la famille et de la douleur, pour discuter publiquement de ce cas.

Qu'on puisse discuter de ce cas à la lumière d'une non-réitération possible de l'accident, c'est légitime. Fallait-il le faire aujourd'hui ? Je ne pense pas.

L'enquête est en cours, les éléments sont rassemblés. Vous dites-vous même qu'on ne sait pas en parler puisque c'est une enquête judiciaire. Que des responsabilités doivent être déterminées et qu'en plus, les voiries concernées sont communales.

Pour ma part, je n'ajouterai rien. Je laisse la parole à Monsieur du Bus sur les éléments plus techniques que vous avez cités.

Monsieur du Bus :

Merci Monsieur le Bourgmestre. Donc les services, outre le fait qu'ils ont été aussi particulièrement choqués par la situation puisqu'ils ont été rapidement appelés sur les lieux et c'est vrai qu'ils ont même eu l'occasion de visionner la vidéo qui a enregistré des images de l'accident, quelque chose de particulièrement pénible; ont fait cependant une analyse de la situation et je vous communique cette analyse.

En tenant compte du fait que le chantier qui est actuellement en cours place Forte Dei Marmi se trouvait impliqué puisque le camion en question est un camion qui alimentait le chantier.

Et donc voilà ce que disent les services.

Il est vrai qu'un surcroît de charrois lourds dans la zone peut être imputé à la présence du chantier, il est bon de rappeler que la zone de chantier actuelle concerne exclusivement la rue Gray et le Square Forte Dei Marmi, à l'exclusion de l'avenue du Maelbeek qui n'est pas reprise dans l'emprise du chantier.

Les cyclistes empruntant l'avenue du Maelbeek depuis Ixelles, en direction du parc Léopold - ce qui est le cas - continuent d'emprunter la piste cyclable préexistante sans que le chantier n'ait une quelconque incidence ni sur la piste cyclable, ni sur les voies de circulation, ce qui a été confirmé par la police qui était sur place.

Dès lors que cette portion de voirie dispose d'une piste cyclable et que cette dernière n'est pas impactée par le chantier, le seul aménagement légalement envisageable est la piste cyclable en elle-même. Pour mémoire, il n'existe aucun marquage spécifique avertissant de la présence d'un flux régulier de cyclistes dans le code de la route, ils font référence au code de la route, mais on peut aussi bien évidemment réfléchir sur le code de la route.

Conseil communale du 22.09.2025

Or, pour pouvoir installer une signalisation en voirie, cette dernière doit obligatoirement être prévue par le code de la route et le code du gestionnaire de voirie.

Lors des différentes réunions sur place suite à l'accident, en présence de la cellule trafic de la police zone Montgomery, les services des travaux publics, de la mobilité et de la sécurité routière de la commune, le gestionnaire de voirie, Bruxelles Mobilité et le représentant de leur cellule sécurité routière, on parle de gestionnaire de voirie parce que les voiries en question sont des voiries régionales, il a été acté que le chantier n'avait pas d'impact direct sur la circulation côté Maelbeek et que la signalisation était conforme et qu'aucun manquement n'avait été constaté.

De plus, le chantier dispose de toutes les autorisations auprès de la commission de coordination des chantiers et les plans de signalisation et de déviation ont été validés par cette instance, seule habilitée en région bruxelloise pour ce faire.

Dès lors qu'une piste cyclable marquée est présente avenue du Maelbeek, il nous paraît difficile de mieux et réglementairement marquer une zone cyclable que par le marquage déjà en place et conforme à la législation.

Ceci étant, j'entends bien ce que vous vous dites aussi.

Tous les carrefours disposent également d'un SAS vélo marqué et de lignes séparatives entre les bancs de circulation. Contrairement à ce qui est avancé, les barrières de chantier ceinturant celui-ci sont sur l'assiette du square et non sur la chaussée sur le tronçon de l'avenue du Maelbeek à hauteur du square, ces barrières ne constituaient donc ni un rétrécissement de la voirie, ni un masque de visibilité, ce qui a été confirmé tant par la police que par le service de sécurité routière régionale.

Par contre, il nous semble urgent et primordial de mener de larges campagnes de sensibilisation à l'attention des cyclistes pour rappeler à ces derniers l'importance d'adopter une conduite basée sur le respect du code de la route, et caetera. Voilà les éléments.

Monsieur le Bourgmestre :

Je t'interromps un instant pour faire équipe avec toi sur la question de l'angle mort, parce que j'ai donc une personne qui m'a interpellé, avec respect d'ailleurs, disant comment est-il possible qu'on ait été sur la lune en 69 et qu'aujourd'hui techniquement, il n'y a toujours pas de solution pour l'angle mort des camions ?

Donc c'est quelque chose qui m'a frappé.

Je m'en suis ouvert à Monsieur du Bus parce que j'avoue qu'avec les systèmes actuels des caméras qui existent, y compris sur les côtés des voitures, les systèmes qui permettent d'allumer des témoins lorsque quelque chose approche, y compris sur les côtés d'un véhicule, je ne comprends pas qu'on en soit toujours simplement à des grands camions, petits ou grands, qui avec des autocollants attirent l'attention, "Attention, angle mort !"

En faisant équipe avec Monsieur du Bus, on s'est dit que cette question dépassait évidemment la commune. Que c'est une question qui est relative à Viapass, à la région, au Fédéral et à l'Europe, puisque vous n'êtes pas

Conseil communale du 22.09.2025

sans savoir que tous les camions, notamment européens, qui fréquentent notre commune ou régions ont ce dispositif simplement d'autocollants "Attention, angle mort !"

Et donc, Monsieur du Bus et moi-même avons aujourd'hui signé un courrier, au ministre fédéral des communications, Jean-Luc Crucke, en lui demandant d'investiguer et nous allons écrire aux différents parlementaires que l'on peut contacter, que ce soit au niveau régional, au niveau fédéral et au niveau européen, pour qu'on puisse essayer de trouver une solution technique aussi rapide que possible, supprimant cet angle mort qui peut-être est à l'origine de l'accident. On doit voir les circonstances exactes, ce n'est pas encore clair, mais c'est en tout cas une démarche que nous avons accomplie aujourd'hui, Monsieur du Bus ayant téléphoné, je crois, samedi à Jean-Luc, je te passe la parole.

Monsieur du Bus :

Oui, et le ministre Crucke était très sensible à cette situation, reconnaissait d'ailleurs qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de réflexion aujourd'hui activée au niveau belge -mais il allait vérifier - mais à sa connaissance, il n'y avait pas de réflexion qui était activée sur la prévention de l'angle mort et qu'il allait bien prendre en considération le courrier qu'on allait lui envoyer et qui a été envoyé depuis lors, de telle sorte qu'une initiative soit prise en tout cas par le niveau belge à ce niveau-là.

Lorsque nous avons rencontré la veuve samedi, nous avons aussi évoqué ce travail auprès d'elle et auprès des proches.

Monsieur le Bourgmestre :

Tout ça est évidemment dramatique et délicat. Ce n'est pas la première fois, malheureusement, que nous avons quelqu'un qui est grièvement blessé ou tué dans un accident de voiture ou de tram.

On a eu un certain nombre de personnes qui ont été tuées sur différentes voiries par un tram parce que quand un tram cogne un piéton, c'est pratiquement toujours mortel.

Jamais, nous n'avons organisé de recueillement spécifique en Conseil communal ou une minute de silence. Donc, il nous paraissait par équité, par respect de chacun devant son autorité communale, difficile ici - même si l'émotion est totale - de le faire alors qu'on ne l'a pas fait dans d'autres circonstances. C'est un élément de détail peut-être, mais il nous appartient de garder une équité à l'égard de toutes les situations, aussi dramatiques qu'elles puissent être.

Il est rare qu'un usager soit tué sur Etterbeek dans une situation de roulage, mais en tout cas, je peux vous dire que moi, depuis le temps que je suis là, c'est déjà malheureusement arrivé un certain nombre de fois et dans un certain nombre de circonstances multiples.

Je crois qu'on a fait le tour complet de ce qu'on voulait dire André.

Conseil communale du 22.09.2025

Monsieur Deleixhe :

Je vous remercie sincèrement pour toutes les réponses qui ont été apportées.

Alors tout d'abord, je voudrais clarifier le fait qu'il est évident qu'avant de prendre la parole ce soir, j'avais veillé auprès de la famille à m'assurer que c'était une prise de parole avec laquelle ils étaient à l'aise, de façon à ne pas outrepasser leur deuil, donc c'est une précaution qui avait été prise.

Par ailleurs, le groupe Ecolo Groen ne conçoit nullement avoir le monopole de l'émotion ce soir, en revanche, il nous paraissait délicat de dire quelque chose à ce sujet sans évoquer la mémoire du défunt, d'autant que nous l'avions connu. D'où, cette brève prise de parole, nous avons échangé plus tôt dans la journée à ce sujet.

Je vous remercie de la clarté, de la franchise de ces échanges. Voilà, on a voulu maintenir ça au plus bref.

Alors la question, elle est sincèrement motivée par le constat de l'anxiété que peut faire naître cette section lors d'un usage fréquent. J'entends tout ce que vous indiquez. Notez aussi que la question ne pointe pas un manquement en tant que tel, c'est comme ça qu'il était question de renforcement possible et il est vrai, j'ai été vérifié à plusieurs reprises, il y a toute une série de marquages au sol qui existent, il y a un endroit malgré tout où il est absent.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, les barrières de chantier ont désormais été déplacées. Ça n'était pas le cas au moment où la question a été adressée, d'où la mention de sentiment d'un peu de "goulot". Mais voilà, je crois qu'avec ceci, j'ai eu tous les éléments de réponse que je pouvais espérer.

Je me permets aussi de vous remercier pour l'initiative qui a été prise à l'égard du Ministre Crucke, je crois que c'est une excellente question et on ne peut que vous rejoindre si jamais ça pouvait déboucher sur une reconsideration et , c'est vrai, c'est un dispositif pas bien compliqué à monter sur un camion désormais, semble-t-il, on peut le faire pour...

Monsieur le Bourgmestre :

L'idée est venue d'un citoyen qui m'a interpellé.

Monsieur Deleixhe :

Merci à lui, merci à vous d'avoir fait le relais

Conseil communale du 22.09.2025

Question orale de Monsieur Thibault Deleixhe relative au suivi de la mise en œuvre du système de contrôle interne

Le 26 mai 2025 avait été soumis au Conseil communal, au point 17, un projet d'instauration d'un système de contrôle interne à l'administration communale qui n'était pas dénué de vertus mais qui semblait ne pas pleinement tenir compte de l'obligation de transposition de la directive européenne (UE) 2019/1937 « Lanceurs d'alerte ». Cette directive, d'application pour les entités juridiques comptant 50 travailleurs ou plus, prévoit notamment la mise en place explicite d'un canal de signalement interne permettant le reportage anonyme d'irrégularités constatées qui contreviendraient à la législation relative aux marchés publics, à la protection de l'environnement, à la santé publique, à la fraude fiscale ou sociale, à la sécurité de transport et produits, etc. Dans les entités fédérées, ce canal de signalement interne s'est souvent matérialisé par la création d'un poste de "référent intégrité" auquel était garanti une autonomie suffisante et des prérogatives d'instruction des signalements qui lui étaient référés. Naturellement, il a été précisé qu'en cas de constat d'actes délictueux relevant du pénal, la mission de ce référent intégrité était d'en référer aux autorités compétentes.

Ce point avait été soulevé à l'occasion de la présentation de ce projet et il nous avait été indiqué qu'il était pertinent, ferait l'objet d'une analyse et qu'une réponse quant à sa mise en œuvre nous serait communiquée en septembre.

Ma question est donc simple : cette considération a-t-elle été prise en compte dans le déploiement ultérieur du système de contrôle interne ? Dans l'affirmative, quelle procédure de désignation du référent intégrité a-t-elle été prévue et quelles sont ses prérogatives ?

Merci d'avance, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et messieurs les échevines et échevins, pour le temps que vous et vos services voudrez bien consacrer à nous éclairer à ce propos.

Avec mes salutations respectueuses.



etterbeek.brussels

Conseil communale du 22.09.2025

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je vais vous donner la lecture des réponses qui ont été préparées à vos questions par les fonctionnaires concernés.

La mise en place d'un canal interne de signalement et la désignation d'un référent intégrité relève d'un dispositif spécifique qui est distinct du contrôle interne. La directive européenne prévoit en effet que ce canal doit garantir l'indépendance, la confidentialité et l'autonomie suffisante du référent intégrité. Le rôle du contrôle interne n'est pas de créer ou de gérer ce dispositif. En revanche, il peut accompagner.

Vous savez qu'on a engagé une fonctionnaire spécifique contrôle interne, c'est elle qui s'exprime.

Il peut accompagner sa mise en place, notamment en veillant à ce que des contrôles nécessaires soient intégrés et que le processus soit cohérent avec des bonnes pratiques. La procédure de désignation du référent intégrité et ses prérogatives seront donc fixées dans un cadre spécifique distinct du contrôle interne, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires. Cette personne a pris contact avec différentes autres communes et c'est ainsi que l'expérience enseigne que le dispositif lanceur d'alerte est organisé de différentes manières.

Dans différentes communes, la mission est confiée à l'Ombudsman qui assure la réception et le traitement des signalements. Dans d'autres, c'est le service juridique ou la GRH qui porte un dispositif, souvent via une adaptation du règlement de travail après concertation syndicale. Dans certains cas, c'est la Secrétaire communale qui est directement impliquée, notamment pour la désignation du référent intégrité ou la personne de confiance. Enfin, l'auditeur externe ou l'ERAP, peuvent intervenir également dans la partie enquête et traitement. Il y a un point commun qui se dégage, dit-elle, c'est que le contrôle interne n'est pas chargé de la mise en œuvre du dispositif.

Donc elle a bien voulu poser le problème, ce n'est pas elle qui doit le faire. Son rôle se limite plutôt à s'assurer que le système fonctionne correctement et le cas échéant, à intégrer les risques liés à l'intégrité dans la cartographie des risques.

Cela confirme, ajoute-t-elle, que le dispositif lanceur d'alerte reste distinct du contrôle interne, même si ce dernier peut en accompagner ou en évaluer la mise en place. Une autre fonctionnaire complète, mon petit doigt me dit que c'est un adjoint direct de Madame Petit.

Donc les éléments apportés par ce haut fonctionnaire sont les suivants par rapport à la question, est ce que la mise en place d'un référent intégrité a été prise en compte dans le déploiement ultérieur du système de contrôle interne, dans l'affirmative, quel procédé de désignation du référent intégrité a été prévu et quelles en sont les prérogatives ?

Il rappelle le cadre légal qui dit que la loi communale, articles 263-11 à 263-13, encadrent le système de contrôle interne sur le plan communal qui sont un ensemble cohérent de mesures de procédure conçus pour assurer une sécurité raisonnable.

Conseil communal du 22.09.2025

En ce qui concerne notamment la prévention de la fraude, la personne en charge de cette thématique est le référent du contrôle interne, également appelé coordinateur du contrôle interne, afin d'y donner une approche dynamique et proactive.

Il y a donc un an, on a accueilli une nouvelle coordinatrice du contrôle interne au sein de l'administration qui a élaboré avec son équipe le système du contrôle interne. Elle est venue présenter ça, avec Madame la Secrétaire communale, au collège. Ca a été donc mis au Conseil au mois de mai dernier.

Depuis lors, le service de contrôle interne se déploie au sein de l'administration et une présentation de ce déploiement est prévue lors d'un prochain conseil communal en fonction de l'ordre du jour, ça prendra quand même 1 h de développement.

D'une part, il y a la transposition de la directive européenne par le biais du décret et ordonnance conjoint de 2019 relatif au médiateur bruxellois, complété par les décrets et ordonnances de 2023 avril et mai et l'arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles capitale du 7 décembre 23 qui vise à déterminer les modalités relatives à la création, l'organisation et le fonctionnement de la complaisance interne du système de signalement d'une atteinte suspectée à l'intégrité.

Les personnes en charge de cette thématique sont: le référent intégrité pour la réception du signalement qui doit notamment avoir minimum 3 ans d'ancienneté au sein de la commune et suivre la formation de base dans l'année qui suit sa désignation, l'acteur au sein du service d'audit interne pour le traitement des signalements qui agit de manière indépendante et respecte le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne.

Il n'est donc pas souhaitable et même possible de confier les fonctions du référent intégrité pour la réception des signalements, ni les fonctions de l'auteur de l'acteur compétent pour le traitement des signalements au contrôle interne.

Tout le monde n'arrête pas de le dire et de le répéter de tous les côtés, qu'on lise les réponses. En outre, vu les contraintes, il n'est actuellement pas possible pour les administrations de mettre en place un service d'audit interne sur base d'un cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne si le décret et l'ordonnance conjoints relatifs au médiateur s'appliquent à l'administration communale, au CPAS, l'arrêté du gouvernement de la région Bruxelles capitale du 7 décembre ne s'applique qu'à l'administration communale, empêchant toute forme de mutualisation des fonctions avec le CPAS.

Dès lors, dans l'intervalle, et comme c'est le cas dans d'autres communes bruxelloises et conformément à l'arrêté du gouvernement du 7 décembre 23, la mission de réception des signalements et de traitement des signalements est confiée par défaut au service d'audit externe qu'est le médiateur bruxellois.

À ce jour, l'Ombuds Bruxelles n'est jamais revenu vers la commune pour nous informer qu'un signalement à l'intégrité aurait été fait à l'encontre d'Etterbeek et je pense que j'en ai ainsi terminé, en tout cas provisoirement, je ne dis pas que le sujet est clos, mais on a essayé de vous éclairer autant que faire se peut dans ce maquis réglementaire et législatif.

Conseil communale du 22.09.2025

Monsieur Deleixhe :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Bourgmestre, pour toutes les précisions apportées. J'avais juste une interrogation à entendre les, les éléments que vous nous exposez ici.

J'ai le sentiment que ce vers quoi il est renvoyé, c'est ce que l'on appelle le canal de signalement externe qui effectivement est très souvent confié au médiateur, mais qui, si j'ai bonne mémoire du texte européen, ne dispense toutefois pas de la mise en œuvre d'un canal de signalement interne, étant entendu que ce qui avait été prévu par le législateur européen, c'était une espèce de mécanisme à double cliquet qui permettait, si jamais il devait y avoir un doute sur l'aboutissement de la procédure interne, de référer à la procédure externe, d'où la question de savoir si, outre la possibilité de référer à l'ombudsman, quelque chose allait être mis en place pour la commune ?

Monsieur le Bourgmestre :

Vous n'êtes pas le dernier à interroger sur les angoisses et les craintes budgétaires qui concernent les communes bruxelloises.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes devant des enjeux particuliers à cet égard. On a déjà dû, pendant des années, ramer pour arriver à engager un conseiller en prévention, chose qui fut finalement faite, et également pour engager un fonctionnaire spécialisé en contrôle interne, chose qui fut finalement faite.

Je ne suis pas certain qu'une autre commune bruxelloise ait déjà créé un système interne spécifique par rapport à la directive, je pense que non mais je n'en suis pas certain. En tout cas si ça existe c'est exceptionnel.

Nous n'avons pas prévu ça au budget actuellement et je ne pense pas qu'on aura les moyens de le prévoir au budget et donc c'est dans l'attente d'une solution plus pérenne, voire peut-être d'une collaboration entre communes, ce qui peut être une suggestion qu'on passe par le système externe.

À ce stade-ci, je ne sais pas vous en dire plus mais je suis sensibilisé par votre intervention.

Le Bourgmestre s'adressant à la Secrétaire Communale

Donc, peut-être que dans les réunions, vous pouvez faire l'intermédiaire, comme dans la conférence des secrétaires. Mettez ça à l'ordre du jour pour voir si on ne pourrait pas avoir une collaboration peut-être pluri communale pour amortir le coût de ce genre d'opération.

Monsieur Deleixhe :

Mon interrogation provient aussi de l'obligation qui est créée par la directive et donc je ne voudrais pas que la commune, demain, se retrouve en indélicatesse, mais j'entends que vous réfléchissez à des solutions.